

D'apparition relativement récente, le droit électoral congolais étudie les élections politiques desquelles sont désignés les représentants du peuple. Il régit également les opérations préparatoires à l'exercice du vote et les modalités de contestation du vote. La discipline a vocation à donner des réponses aux questions que pose tout système politique : à savoir qui doit voter, pour qui voter, pourquoi voter, comment voter et qui contrôle le vote ?

Dans la pratique, le droit électoral participe à l'établissement, suivant les règles et procédures établies d'un régime démocratique. Longtemps enfermé dans les escarcelles du droit constitutionnel, ce droit renferme des spécificités qui sollicitent, chaque jour, sa reconnaissance, d'abord, comme un art exigeant expérience et compétence, ensuite, en tant que science comportant des règles et procédures propres et, enfin, comme domaine qui emprunte du management, l'essentiel de ses techniques.

Le besoin de rationalisation des techniques d'organisation et de gestion des élections dévoile, en même temps, la technicité et la complexité du droit électoral plus que jamais porté vers le contrôle chiffré de la distribution démocratique du pouvoir. La discipline que l'on croyait essentiellement normative, convoite de plus en plus le domaine autrefois occupé par les sciences exactes telles l'arithmétique, la mathématique et la géométrie.

*Juge constitutionnel et titulaire de la chaire de droit électoral en République démocratique du Congo, **Jean-Louis ESAMBO KANGASHE** est Chef de Département à l'École de Formation Électorale de l'Afrique Centrale et membre du Réseau des Compétences Électorales Francophones. Ancien membre du Bureau National des Opérations de la Commission électorale indépendante congolaise, il a participé à l'observation des élections présidentielles et législatives au Brésil (2010), Cameroun (2011), Mali (2013) et Zimbabwe (2013).*

ISBN 978-2-8061-0187-7



9 782806 101877

26 €

www.editions-academia.be

Le droit électoral congolais

JEAN-LOUIS ESAMBO KANGASHE